

## ARRÊTÉ

### portant modification de la composition de la CSS LINDE FRANCE

**LE PRÉFET DE LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES,  
PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE,  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- VU le code de l'environnement,  
VU le code du travail,  
VU l'arrêté préfectoral du 16 novembre 2020 portant renouvellement de la "CSS LINDE FRANCE",  
VU le courriel en date du 22 avril 2025 de la société LINDE FRANCE, informant du changement des membres à siéger dans le collège exploitant et salariés de la CSS LINDE FRANCE,  
SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de Haute-Garonne,

### ARRETE

**Article 1 :** Le collège "exploitant" et "salariés", de l'arrêté préfectoral du 16 novembre 2020 portant renouvellement de la CSS LINDE FRANCE sont modifiés comme suite :

#### **Collège « Exploitants » :**

- Le directeur de l'établissement, titulaire, ou son suppléant, représentants de la société LINDE France à Portet-sur-Garonne,
- L'animateur Sécurité Hygiène Environnement Qualité, titulaire, ou son suppléant, représentants de la société LINDE France à Portet-sur-Garonne,

#### **Collège « Salariés » :**

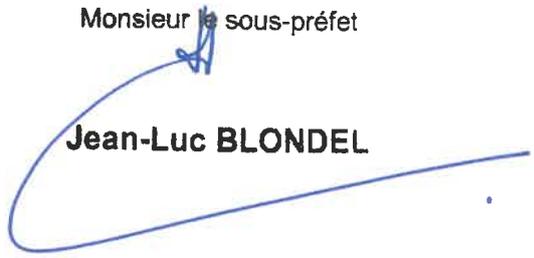
- Le titulaire, ou son suppléant, représentants des salariés de la société LINDE France à Portet-sur-Garonne.

Le reste sans changement.

**Article 2** :Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne est chargé de l'exécution du présent arrêté dont un extrait sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Toulouse, le

Monsieur le sous-préfet

  
**Jean-Luc BLONDEL**